

Manufacture de Lambton

# Un principe non négociable, la reconnaissance syndicale

par Jacques Déry

**Le 2 août 2004, après huit rencontres de négociations infructueuses, dont quatre de conciliation, les membres du Syndicat des salariés de Manufacture Lambton, affilié à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), décidaient de déclencher la grève.**

Marc Bédard, président du syndicat, mentionnait alors que « *les plus graves problèmes que nous devons régler avec l'employeur sont le droit d'application d'ancienneté dans tous les cas de main-d'œuvre, plus particulièrement dans les affectations temporaires, et surtout la sous-traitance.* »

Après 3 mois et demi de grève, parfois houleuse, les quelque 135 salariés de l'usine, qui fabrique des marches et des contre-marches d'escalier, en venaient à une entente avec leur employeur. « *Nous avons fait des avancées très intéressantes sur les questions de sous-traitance et d'affectations temporaires. Il est dorénavant acquis qu'il n'y aura plus de mise à pied massive si l'employeur décide de sous-traiter une partie de la production. C'est un conflit qui n'a pas été facile à vivre, mais aujourd'hui, tout le monde peut être fier de ce qui a été réalisé. Les travailleurs ont entre les mains une convention collective qui répond à leurs préoccupations* », a signifié Paul Côté, permanent syndical à la négociation pour la CSD.

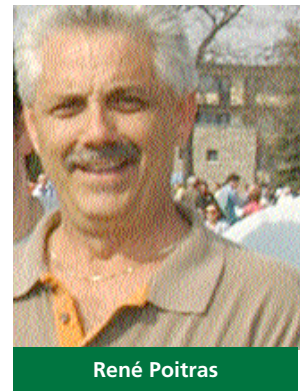
Ayant réalisés des gains intéressants à la suite du conflit, au moment de la reprise de la production, les dirigeants du syndicat n'avaient qu'une idée en tête, repartir du bon pied et établir avec l'employeur des relations de travail saines.

Cette attitude des dirigeants du syndicat a permis à l'entreprise d'augmenter sa productivité et de faire la démonstration que la présence d'un syndicat dans l'entreprise n'est pas un obstacle à son développement. Malgré cette attitude et la bonne foi des dirigeants du syndicat, l'employeur, qui n'a jamais accepté dans les faits que ses salariés se soient regroupés en syndicat, multiplie les affronts.

Près de 5 ans après avoir obtenu leur accréditation syndicale, les salariés doivent, jour après jour, se battre pour la reconnaissance de leur syndicat. Même si juridiquement ils détiennent leur accréditation syndicale et leur convention collective, les représentants de l'employeur, systématiquement, bafouent l'esprit et la lettre de la convention par des stratégies dont les seuls objectifs sont de discréditer le syndicat et diviser les salariés.



Paul Côté



René Poitras

« *Même si le conflit est terminé, la bataille pour une reconnaissance réelle du syndicat dans cette entreprise n'est pas encore gagnée. La route est longue, mais cet employeur ne parviendra jamais à briser la solidarité des membres du syndicat et, en raison de leur patience et de leur stratégie responsable, il devra enfin respecter leur droit d'association et le reconnaître* », tient à souligner René Poitras, coordonnateur régional pour la CSD.

Loin de se laisser décourager, avec beaucoup de détermination, Marc Bédard met en lumière cette situation dans une perspective à moyen et long terme. « *Nous allons continuer à nous tenir, à être solidaires. Nous n'avons pas été en conflit pendant 15 semaines pour rien. Nous gardons la tête haute et je*

*peux garantir à tout le monde que nous allons finir par nous faire respecter.* »

En conclusion, Paul Côté lance un message clair à l'employeur. « *Dans le contexte concurrentiel dans lequel œuvre l'entreprise, celle-ci a tout intérêt à développer des relations paritaires harmonieuses avec le syndicat et favoriser l'implication des salariés. Ce qui serait un projet beaucoup plus emballant et porteur d'avenir pour l'entreprise et pour l'emploi.* »